

CHAMPIONNATS CANADIENS DES MAÎTRES DE L'ILCA 2023

Autorité organisatrice : Yacht Club de Beaconsfield
9-11 juin 2023
Montréal, Québec, Canada

Instructions de course

La mention « DP » dans une règle des IC signifie que la pénalité pour cette infraction peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les « règles » telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit entre le texte de langue française et de langue anglaise, le texte de langue anglaise prévaudra.
- 1.3 Les concurrents utiliseront le numéro de voile qu'ils ont fourni à l'enregistrement (DP).

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux Instructions de Course sera affichée avant 09h00 le jour même de son entrée en vigueur. Cependant, une modification à l'horaire des courses sera affichée avant 20h00 la veille du jour où elle prendra effet.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le babillard officiel situé au Pavillon adjacent au stationnement inférieur du Yacht Club de Beaconsfield.

4 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés du mât principal situé sur le gazon devant le club.

4.2 Lorsque le pavillon AP est hissé au mât à terre, le signal d'attention « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 45 minutes ».

5 HORAIRE DES COURSES

5.1 Neuf courses sont prévues.

Date	Toutes classes
Vendredi 9 juin	3 courses prévues
Samedi 10 juin	3 courses prévues
Dimanche 11 juin	3 courses prévues

5.2 Le premier signal d'avertissement est prévu pour 12h00 le vendredi 9 juin, et est prévu pour 10h30 le samedi 10 juin et le dimanche 11 juin.

5.3 Afin d'avertir les bateaux qu'une course ou une série de courses aura lieu sous peu, le drapeau de départ orange sera affiché sur le bateau comité, avec un signal sonore, pas moins de 5 minutes avant le signal d'avertissement.

6 DRAPEAUX DE CLASSE

6.1 Les pavillons de classe sont les suivants :

Classe	Pavillon de classe
ILCA 7	Laser
ILCA 6	Drapeau vert

6.2 Si tous les concurrents courent sous un seul départ en vertu de AC 4.2, le pavillon de classe sera le pavillon Laser.

7 ZONES DE COURSE

7.1 La zone de course sera au sud du Yacht Club de Beaconsfield, dans la zone identifiée à l'annexe B des Instructions de Course.

8 PARCOURS

8.1 Le parcours est schématisé à l'annexe A des Instructions de Course, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être contournées et le côté sur lequel il faut les laisser.

9 MARQUES

9.1 La marque au vent, les marques des portes et la marque d'empannage (pour le parcours O2) seront des tétraèdres orange. Une marque orange sera utilisée pour la marque de décalage au vent.

9.2 La marque de départ sera un mât arborant un drapeau orange, et la marque d'arrivée sera une marque ronde orange.

9.3 En cas de changement de parcours conformément à l'IC 11, la nouvelle marque sera un tétraèdre jaune.

10 LE DÉPART

- 10.1 La ligne de départ sera située entre un mât arborant un drapeau orange sur le bateau comité et le côté parcours de la marque de départ bâbord.
- 10.2 Un bateau qui prend le départ plus de 5 minutes après son signal de départ sera noté DNS sans instruction. Cela modifie la RCV A5.1 et A5.2.

11 CHANGEMENT DE PARCOURS

- 11.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mettra une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera l'ancienne marque aussitôt que possible.

12 L'ARRIVÉE

- 12.1 La ligne d'arrivée sera située entre un mât arborant un drapeau bleu sur le bateau comité à tribord, et le côté parcours de la marque d'arrivée à bâbord.

13 LIMITES DE TEMPS ET TEMPS CIBLES

- 13.1 La limite de temps pour se rendre à la bouée 1 est de 30 minutes. Si aucun bateau ne s'y est rendu dans ce délai, la course sera annulée.
- 13.2 Le temps limite pour que le premier bateau termine la course sera d'une heure et 30 minutes.
- 13.3 Les concurrents n'ayant pas fini dans un délai de 15 minutes après que le premier bateau ait fait le parcours et terminé, et qui ne se sont pas par la suite retirés, pénalisés ou accordés un recours seront scorés Did Not Finish (DNF) sans instruction. Cela modifie la RCV A5.2.
- 13.4 Le temps cible pour une course sera entre 45 et 50 minutes. Le non-respect de ce temps cible ne sera pas un motif de recours. Cela modifie la RCV 62.1(a).

14 RÉCLAMATIONS

- 14.1 Le temps limite pour déposer un protêt ou un formulaire de réclamation est de 45 minutes après l'arrivée du bateau comité au quai. L'heure d'arrivée et l'heure limite de protêt seront inscrites sur le babillard officiel.
- 14.2 Les formulaires de protêt ou de réclamation sont disponibles au bureau de course situé au Pavillon adjacent au stationnement inférieur.
- 14.3 Un avis sera affiché pas plus de 10 minutes après le temps limite de protêt afin d'informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou témoins, avec le lieu et l'heure de l'instruction.

15 SÉCURITÉ

- 15.1 Un bateau qui se retire de la course doit informer le comité de course à la première occasion raisonnable de ce faire. (DP).

- 15.2 RCV 40 et le Préambule de la Partie IV sont amendés, de sorte que tous les concurrents sont tenus de porter en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales, sauf brièvement en changeant ou en ajustant ses vêtements ou un morceau d'équipement. Les wetsuits et drysuits ne sont pas considérés comme des gilets de sauvetage (DP).
- 15.3 Tous les concurrents sont tenus de respecter la procédure d'enregistrement en allant sur l'eau et en y revenant (DP).

16 ÉQUIPES DE SOUTIEN

- 16.1 Les chefs d'équipes, coachs et autres personnes de soutien demeureront à l'extérieur de l'aire de départ et de la zone de course à compter du drapeau préparatoire du départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient finis ou se soient retirés, ou que le bateau comité ait signalé un report du départ, un rappel général ou un abandon (DP).

17 DÉCISION DE COURIR

- 17.1 RCV 3 stipule : « La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir lui appartient seule. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, des changements soudains de temps, une panne d'équipement, des erreurs de maniement du bateau, un manque de matelotage par d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessure. Le risque de blessure catastrophique permanente ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.
- 17.2 L'autorité organisatrice, le Yacht Club de Beaconsfield, son personnel, ses bénévoles et ses commanditaires n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou corporels ou la mort subis en lien avec, avant, pendant, ou après les Championnats canadiens des maîtres de l'ILCA 2023. Le fait qu'il y ait des bateaux de sécurité ne dégage pas les propriétaires et les concurrents de leur responsabilité.

18

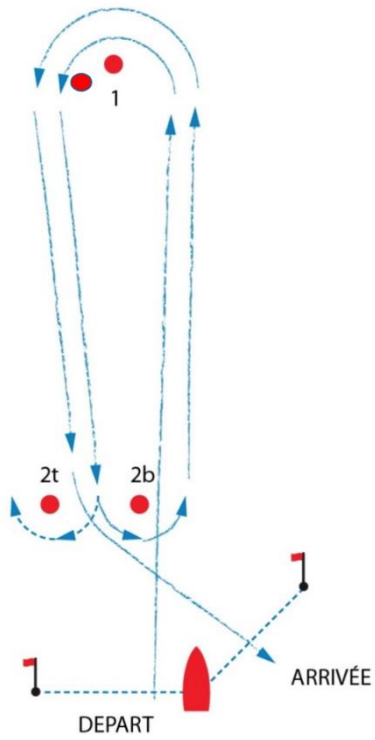
ASSURANCES

18.1

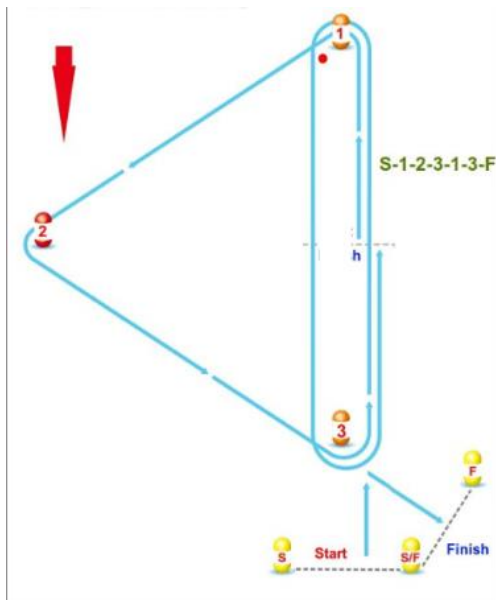
Chacun des participants doit être assuré avec une assurance valide, admettant les tierces-parties, avec une couverture adéquate.

Annexe A

Parcours L2 = Départ - 1 - 1a - 2t/2b - 1 - 1a - 2t/2b - Arrivée



Parcours O2 = voir ci-bas (marque 1 inclut la bouée d'écartement)



Annexe B

